



La Fondation  
pour l'inclusion



# TAXE D'APPRENTISSAGE

## Engagez vous en faveur de l'égalité des chances

30 000 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA  
FONDATION FACE EN 2023  
GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



17 600 collégiens et  
lycéens accompagnés  
dans leur orientation en  
découvrant de nouveaux  
métiers



5 900 collégiennes et  
lycéennes  
sensibilisées aux métiers  
du secteur industriel



5 530 collégiens et  
collégiennes de 3ème  
ont trouvé un stage en  
entreprise



700 jeunes ont bénéficié  
d'un accompagnement  
en mentorat pour trouver  
leur voie

La taxe d'apprentissage est la **seule contribution fiscale dont vous sélectionnez le bénéficiaire.**

Devenez vous aussi acteur de projets concrets, innovants et de proximité en **soutenant des actions en faveur de l'égalité des chances** dans l'accès à l'orientation, de la découverte des métiers, de la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accompagnement socioprofessionnel de personnes éloignées de l'emploi.

Choisir la Fondation FACE et son réseau de structures locales expertes de l'inclusion, c'est **vous donner le pouvoir d'agir** sur :

- L'orientation
- L'insertion
- L'inclusion

## LES ETAPES ESSENTIELLES DE LA COLLECTE 2024

27  
mai

Début de la 1ère période de répartition. Vous affectez le solde de la TA à FACE sur SOLTéA au SIRET 398 568 063 00059

02  
août

clôture de la 1ère période de répartition

12  
août

Début de la 2ème période de répartition. Vous affectez le solde de la TA à FACE sur SOLTéA au SIRET 398 568 063 00059

04  
oct

clôture de la 2ème période de répartition

Une question sur la collecte ? L'équipe de FACE est à votre écoute pour répondre à vos questions à l'adresse suivante :

 [face.sudprovence@fondationface.org](mailto:face.sudprovence@fondationface.org)